

Gouvernement du Québec

Décret 1121-2015, 16 décembre 2015

CONCERNANT la nomination de monsieur Pietro Perrino comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Pietro Perrino soit nommé, à compter des présentes, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au traitement annuel de 180 911 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Pietro Perrino comme sous-ministre adjoint du niveau 2;

QUE monsieur Pietro Perrino continue de recevoir une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec jusqu'au 15 décembre 2016 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64290

Gouvernement du Québec

Décret 1122-2015, 16 décembre 2015

CONCERNANT le traitement de certains sous-ministres associés au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Liette Larrivée, sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 163 585 \$ à compter des présentes et que son traitement annuel soit révisé selon les règles applicables à une sous-ministre associée du niveau 2;

QUE monsieur Louis Morneau, sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 160 900 \$ à compter des présentes et que son traitement annuel soit révisé selon les règles applicables à un sous-ministre associé du niveau 2;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Liette Larrivée et monsieur Louis Morneau comme sous-ministres associés du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64291

Gouvernement du Québec

Décret 1123-2015, 16 décembre 2015

CONCERNANT le renouvellement du mandat de quatre membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196.2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1), est constitué le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 196.3 de cette loi, le Comité de retraite se compose d'un président et de seize autres membres nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas deux ans, dont notamment huit membres représentant le gouvernement et sept membres représentant les employés visés par le régime de retraite du personnel d'encadrement, nommés après consultation des associations concernées, dont quatre personnes représentant les employés du secteur de la santé et des services sociaux, parmi lesquelles une représente les cadres supérieurs et deux représentent les cadres intermédiaires, nommées après consultation des associations représentant le groupe d'employés concerné;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 196.8 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du Comité de retraite demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196.10 de cette loi, les membres du Comité de retraite, autres que le président, ne sont pas rémunérés mais ils ont toutefois droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais justifiables faits par eux dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1008-2013 du 2 octobre 2013, M^e Anne-Marie Chiquette, M^e Carole Doré, madame Marie-Pier Gagnon et monsieur Patrick Bessette ont été nommés de nouveau membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— représentant le gouvernement :

— monsieur Patrick Bessette, conseiller en gestion des ressources humaines, ministère de la Santé et des Services sociaux;

— madame Marie-Pier Gagnon, conseillère en relations de travail, Secrétariat du Conseil du trésor;

— représentant les cadres supérieurs du secteur de la santé et des services sociaux :

— M^e Carole Doré, directrice des affaires juridiques, Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux;

— représentant les cadres intermédiaires du secteur de la santé et des services sociaux :

— M^e Anne-Marie Chiquette, chef de contentieux et avocate, APER santé et services sociaux;

QUE les personnes nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64292

Gouvernement du Québec

Décret 1124-2015, 16 décembre 2015

CONCERNANT un avenant au Protocole d'entente concernant une subvention visant à soutenir la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

ATTENDU QUE, par le décret numéro 564-2015 du 30 juin 2015, le gouvernement du Québec a autorisé le ministre responsable de la région de Montréal à verser à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal une subvention de 15 500 000 \$ et qu'à cette fin, le Protocole d'entente concernant une subvention visant à soutenir la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal a été conclu le 10 juillet 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux modalités et aux conditions de ce protocole d'entente;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de la région de Montréal :

QUE soit approuvé le projet d'avenant au Protocole d'entente concernant une subvention visant à soutenir la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, dont le texte sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64293

Gouvernement du Québec

Décret 1126-2015, 16 décembre 2015

CONCERNANT une autorisation à la Municipalité de paroisse de Saint-Germain de conclure un accord de subvention avec le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels

ATTENDU QUE la Municipalité de paroisse de Saint-Germain a l'intention de conclure un accord de subvention avec le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels, afin de soutenir le projet du Théâtre des Prés;